



Honoraires

Conformément aux dispositions légales en vigueur, RUDIGOZ & ASSOCIÉS communique son barème d'honoraires.

Ventes – Locaux à usage de bureaux, activités, entrepôts ou commerce, ventes de terrains, cessions de part sociales.

Montant des ventes – Prix de vente Hors Taxes* et Hors Droits

Honoraires

- De 0 à 200 000 euros	7% HT du montant de la vente
- De 200 000 euros à 300 000 euros	6% HT du montant de la vente
- De 300 000 euros à 5 millions d'euros	5% HT du montant de la vente
- De plus de 5 millions d'euros à 10 millions d'euros	4% HT du montant de la vente
- De plus de 10 millions d'euros à 20 millions d'euros	3% HT du montant de la vente
- De plus de 20 millions d'euros à 100 millions d'euros	2.5% HT du montant de la vente
- De plus de 100 millions d'euros à 200 millions d'euros	2% HT du montant de la vente
- De dessus de 200 millions d'euros	1% HT du montant de la vente

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur et peuvent être augmentés le cas échéant d'honoraires de résultat contractuellement fixés.

*TVA à 20%

Locations

- **Bail commercial** : 30% du loyer annuel Hors Taxes* et Hors Charges

Ces honoraires sont à partager entre le bailleur et le preneur selon convention au mandat et peuvent être augmentés le cas échéant d'honoraires de résultat contractuellement fixés.

*TVA à 20%

- **Bail dérogatoire** : Hors barème : suivant accord

Conseil

- Tarif jour (7h) : 1 000 Euros HT
- Ou honoraires fixés forfaitairement au cas par cas dans le contrat

Mission de recherche

Hors barème – A la charge du mandant selon convention au mandat